



Concertation des Collectifs des Associations
Féminines de la Région des Grands-Lacs

COCAFEM / GL

ETUDE SUR L'IMPACT DE LA COVID SUR LE GENRE ET LES VSBG AU RWANDA

Décembre 2020

Avec l'appui financier

**Programme Psychosocial Régional de lutte contre les violences basées
sur le genre et de prise en charge des victimes**

Département fédéral des Affaires Etrangères DFAE

Agence Suisse pour le Développement et la Coopération

Bureau régional de la Coopération Suisse

Région des Grands Lacs : Burundi, RD Congo et Rwanda



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
1. INTRODUCTION	4
2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE	5
2.1 Cadrage de l'étude	5
i. Situation du genre et des VSBG au Rwanda à la fin de 2019	5
ii. Initiatives du Gouvernement pour la prévention et la réponse à la pandémie de la COVID-19.....	7
2.1 Justification de l'étude	8
2.2 Objectif de l'étude	9
2.3 Approche méthodologique et la question centrale de l'étude.....	9
2.3.2 L'approche méthodologique.....	10
2.4 L'éthique guidant l'étude	10
2.5 Les limites de l'étude.....	11
3. CADRE LEGAL DE L'ETUDE.....	11
3.1 La Déclaration de Kampala sur les VSBG	11
3.2 La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.....	12
4. RESULTATS DE L'EVALUATION: IMPACT DE LA COVID-19 SUR LE GENRE ET LES VSBG AU RWANDA.....	13
4.2. Dans le secteur de l'éducation	16
5. MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS DE LA COVID-19 SUR LES FEMMES ET LES FILLES	23
6. MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS DE LA COVID-19 SUR LES HOMMES ET LES GARÇONS	29
7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POUR DIFFERENTES PARTIES PRENANTE.....	30
8. REFERENCES	32

SIGLES ET ABREVIATIONS

BNR	: Banque Nationale du Rwanda
CIRGL	: Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CNF	: Conseil National des Femmes
CSNU	: Conseil de Sécurité des Nations Unies
COCAFEM/GL	: Concertation des Collectifs des Associations Féminines de la Région des Grands Lacs
DK	: Déclaration de Kampala
EAC	: East African Community
GMO	: Gender Monitoring Office
IOSC	: Isange Once Stop Center
MAJ	: Maison d'Accès à la Justice
MIGEPROF	: Ministère du Genre et de la Promotion de la Famille
MINAFFET	: Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération régionale
NCC	: National Commission for Children
NPPA	: National Public Prosecution Authority
NU	: Nations Unies
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
PF/TH	: Pro-Femmes/Twese Hamwe
PTS	: Police Training School
RCS	: Rwanda Correctional Services
RCSNU	: Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies
RDC	: République Démocratique du Congo
VSBG	: Violence Sexuelles Basées sur le Genre

1. INTRODUCTION

Vers la fin de l'année 2019, l'humanité entière a été confrontée à une crise sanitaire de grande envergure causée par la pandémie de COVID-19, créant ainsi une urgence humanitaire, et la région de grands lacs n'a pas été épargnée.

A l'échelle mondiale, 60534526 cas de personnes infectées par la COVID-19, dont 1426101 sont décédées dans 220 pays, circonscription et territoire¹.

Au Rwanda, depuis l'apparition du premier cas de COVID-19 le 14 mars 2020, le pays a déjà enregistré 5872 cas dont 5397 rétablis, 428 cas actifs et 47 décès². Pour faire face à cette pandémie, le pays a rapidement mis en œuvre diverses mesures décisives pour contenir la propagation de la pandémie le confinement, l'interdiction de circulations, la distanciation sociale, le lavage fréquent des mains, le port obligatoire de masque, la fermeture des frontières, des écoles, des églises, des bars et restaurants.

La COVID-19 a provoqué des perturbations dans les entreprises, des pertes d'emplois et des moyens de subsistance des ménages, entraînant des conséquences socio-économiques qui risquent d'exacerber les inégalités existantes, en affectant de manière particulière les personnes vulnérables y compris les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées.

L'ONU a déclaré que la pandémie entraînait une flambée mondiale de la violence à l'égard des femmes, les mesures de confinement laissant aux femmes peu de chances d'échapper à des partenaires violents, ce qui laisse penser que le confinement en particulier aurait entraîné un risque accru de violence pour les femmes et les enfants.

La crise est susceptible d'avoir un impact distinct et disproportionné sur les femmes, que ce soit en raison du risque croissant de VSBG, du manque d'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive nécessaires, de responsabilités de soins accrues, de la perte d'emploi ou du travail sans équipement de protection adéquate.

Pour la COCAFEM/GL, il est impératif de s'informer sur l'ampleur de l'impact de la pandémie COVID-19 sur le genre et les VSBG dans les trois pays (Burundi, RDC Congo et Rwanda) afin d'informer l'opinion ainsi que sa

¹World Health Organization (WHO): Coronavirus disease (COVID-19) outbreak situation Last update: 27 November 2020, 05:24 pm CET/ accessed on <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

² MINISATE: Mise à jour, 27 Novembre 2020.

stratégie de plaidoirie. C'est dans ce cadre que la COCAFEM a commandité la présente étude qui focalise sur l'impact de la COVID-19 sur le genre et les VSBG au Rwanda.

Outre le résumé et l'introduction, le présent rapport fait références aux éléments clés justifiant l'étude notamment la Déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement de la région des Grand- Lacs sur les VSBG et la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptée en date du 31 octobre 2000 sur Femme, Paix et Sécurité, et fait ressortir l'approche méthodologique utilisée. E suite, le rapport fait état de l'impact de COVID-19 sur le Genre et les violences sexuelles basées sur le Genre dans les 6 secteurs clés à savoir :

- Dans le secteur de la Santé ;
- Dans le secteur de l'Éducation ;
- Dans le secteur Socio-culturel ;
- Dans le secteur Politique et Sécuritaire ;
- Dans le secteur de l'Humanitaire ;
- Dans la Prévention et prise en Charge des VSBG

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

2.1 Cadrage de l'étude

i. Situation du genre et des VSBG au Rwanda à la fin de 2019

Au Rwanda, la question relative au genre et aux VSBG a toujours été considérée comme prioritaire. Tirant les leçons de son histoire trouble qui a débouché sur le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994 et dont le viol était l'une des armes et s'inspirant de l'agenda international sur le genre, le pays s'est doté d'un cadre juridique et politique qui soutient la prévention et la réponse aux VSBG, et ouvre, à ce titre, la voie à d'autres progrès dans ce domaine. Par conséquent le Rwanda dispose d'un cadre légal, politique et institutionnel sur l'égalité des sexes et sur la lutte contre les VSBG pour le moins impressionnant.

La Constitution de 2003³, telle que révisée en 2015, pose les jalons pour ce changement. Elle interdit toute forme de discrimination, y compris basée sur le sexe et consacre l'égalité des sexes. A la suite de la même Constitution, essentiellement, d'autres lois et des politiques, et non des moindres, ont été mises en place en vue de l'égalité des sexes et de la lutte effective contre les VSBG.

Ensuite, grâce à un leadership dévoué, le Rwanda considère le principe d'égalité entre homme et femme comme thème transversal dans son approche

³ La constitution de la République du Rwanda de 2003 révisée en 2015

de développement. Ainsi, le souci d'intégration du genre dans les plans nationaux de développement ainsi que l'allocation d'un budget remonte à la fin des années 1999. Il part de la croyance selon laquelle l'égalité des sexes tant voulue restera une notion vide de sens aussi longtemps qu'elle ne fera pas partie des plans de développement et ne disposera d'un budget conséquent. Le genre a été intégré aussi bien dans le plan de développement à long terme, la Vision 2020-2050 et dans la stratégie de développement à moyen terme, la Stratégie Nationale de Transformation (2017-2024). Dans tous ces documents stratégiques le genre est considéré comme une question transversale, ce qui suggère sa prise en compte par d'autres secteurs clés. Depuis 2008, le ministère en charge des finances a mis à la disposition de tous les services un guide pour une budgétisation qui prend en compte le genre, connu sous le nom de « Gender budgeting Guidelines, ainsi que le *Gender Budget Statement* (GBS).

S'agissant plus spécifiquement des VSBG, la loi No 59/2008 du 10 septembre 2008, sur la Prévention et la Répression de la Violence Basée sur le Genre définit et étend la notion de viol, fixe des mesures pour venir en aide aux victimes, et fixe les peines contre les auteurs des VSBG entre autres. Dans le même ordre d'idées, la loi n° 66/2018 du 30/08/2018 portant réglementation du travail au Rwanda a également introduit des changements favorables à l'égalité des sexes et à la lutte contre les VSBG. Elle apporte des progrès notamment en ce qui concerne la lutte contre la discrimination au travail, la protection de l'enfant contre les pires formes de travail, la lutte contre le harcèlement sexuel et les VSBG en milieu du travail ainsi que le congé de maternité.

D'ailleurs, le Rwanda a adopté une position de tolérance zéro dans la lutte contre les VSBG et s'est engagé à le faire jusqu'à ce que le problème soit éradiqué.

Pour y parvenir, le gouvernement a mis en place des mesures préventives et punitives strictes parallèlement à des programmes de réinsertion pour soutenir les victimes. Des centres à guichet unique (44 Isange One stop Centers) ont été créés dans tout le pays pour fournir des services holistiques, notamment: un soutien médical, juridique et psychosocial pour réhabiliter et réintégrer les victimes de VBG.

Les centres à guichet unique travaillent en étroite collaboration avec la police, les centres de santé et la direction des secteurs administratifs, cellules et les villages à proximité pour aider les victimes des VSBG. Afin d'appliquer efficacement la politique de tolérance zéro, le Rwanda prévoit d'améliorer la logistique, l'infrastructure et la capacité des prestataires de services.

Selon le Forum mondial économique, le Rwanda viens a la 9eme place au classement mondial et le meilleur pays africain en performance en rapport avec la promotion de l'égalité entre homme et femmes avec un score de 79.1%⁴. Ensuite, le Rwanda est parmi les 4 premiers pays au monde ayant une représentation des femmes (+ de 50%) au gouvernement et au parlement. Selon le même rapport, le Rwanda a fait des progrès énormes en matière de santé maternelle et la parité de genre en matière d'éducation avec 4.3% de différence.⁵

ii. Initiatives du Gouvernement pour la prévention et la réponse à la pandémie de la COVID-19

Après le premier cas enregistré de COVID-19 au Rwanda le 14 mars 2020, le Rwanda a rapidement mis en œuvre des mesures décisives pour contenir la propagation de la maladie. Début mars 2020, un groupe de travail a été constitué et des directives ont été publiées le 6 mars 2020 par le Gouvernement du Rwanda sur l'éloignement social et le lavage des mains, et un désinfectant pour les mains a été placé à l'extérieur de tous les principaux bâtiments publics et centres commerciaux.

Les tests ont commencé bien avant le premier cas de COVID-19, qui a été vérifié le 14 mars. Une fois les cas apparus, un traçage systématique a commencé, avec l'aide des organisations de sécurité.

Le 20 mars 2020, le gouvernement a institué un confinement national et tous les transports non essentiels à l'extérieur des maisons ont été interdits. La priorité du gouvernement a été l'endiguement, car le système de santé du Rwanda est sous-préparé à un grand nombre de cas graves car le pays dispose de très peu de lits dans les unités de soins intensifs.

Une série de mesures de distanciation sociale et d'hygiène ont été mises en place pour les éléments essentiels de l'économie encore autorisés à fonctionner, tels que les équipements de lavage des mains dans les centres de collecte agricoles. Pendant le confinement, toutes les activités non essentielles de main-d'œuvre et d'entreprise, principalement de nature urbaine, ont été arrêtées.

En date du 5 avril 2020, le cabinet du Premier ministre a annoncé que les hauts fonctionnaires du gouvernement avaient accepté de renoncer à leur salaire d'avril en tant que contribution aux fonds nécessaires pour lutter contre le COVID-19. En plus de cela, le 30 avril 2020, le Conseil de ministres

⁴ The 2020 Global Gender Gap Report (UN WOMEN, 2019)

⁵ Ibid

a également approuvé un « plan de relance socio-économique pour soutenir les activités touchées par le COVID-19».

Le gouvernement a fourni une aide alimentaire à au moins 20 000 ménages durement touchés vivant à Kigali, suivis par d'autres centres urbains. Elle a également institué des frais de transfert d'argent mobile et levé le maximum de transactions possibles avec ce moyen de paiement. D'autres mesures de protection sociale peuvent être en cours d'élaboration dans le cadre du plan de relance économique.

Dans la même logique, le ministère des Finances à travailler sur un fonds destiné à soutenir l'accès au capital des petites et moyennes entreprises (PME) et à faciliter la reprise de l'économie, et a annoncé le lancement imminent d'un financement de 200 millions de dollars le 12 mai 2020.

L'Autorité fiscale du Rwanda a également prolongé le délai pour les entreprises de déposer et de payer des impôts sur le revenu de fin mars à fin avril, et assoupli d'autres exigences administratives.

Le gouvernement s'est efforcé d'appliquer des mesures visant à réprimer les pratiques commerciales abusives, telles que la fraude sur les prix, l'utilisation de balances non approuvées et l'émission de factures illégales ou inexistantes. De nombreuses entreprises se sont vu infliger une amende pour ne pas avoir respecté ces lois au moment de la rédaction du présent rapport.

2.1 Justification de l'étude

Vers la fin de l'année 2019, l'humanité entière a été confrontée à une crise sanitaire de grande envergure causée par la pandémie de COVID-19, créant ainsi une urgence humanitaire, et la région de grands lacs n'a pas été épargnée. Le Rwanda, l'un des pays de ladite région le premier cas de COVID-19 a été déclaré en date du 14 mars 2020. Diverses mesures ont été prises par les États de la région, notamment le confinement total ou partiel, le port de masque, distanciation physique, ainsi que le lavage fréquent et/ou exclusif des mains avec savons ou désinfectant. Généralement l'application de toutes ces mesures s'est avérée difficile pour toutes les couches, mais surtout chez les personnes les plus vulnérables de la société, et dans certaines mesures il y a lieu d'évoquer les risques élevés d'exposition aux violences domestiques et VSBGs aux quelles les filles et femmes ont fait face pendant la période COVID-19. Selon le Secrétaire général de l'ONU la pandémie risque d'entraîner une flambée mondiale de la violence à l'égard des femmes, les mesures de confinement laissant aux femmes peu de chances d'échapper à des partenaires violents, ce qui laisse penser que le confinement en particulier aurait entraîné un risque accru de violence pour les femmes et les enfants.

La crise est susceptible d'avoir un impact distinct et disproportionné sur les femmes, que ce soit en raison du risque croissant de VSBG, du manque d'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive nécessaires, de responsabilités de soins accrues, de la perte d'emploi ou du travail sans équipement de protection adéquate.

Pour la COCAFEM/GL, l'une des solutions serait de mobiliser, informer l'opinion sur l'impact de la pandémie COVID-19, ce qui justifie besoin de mener des études sur l'impact de la COVID-19 sur les VBG dans les trois pays de la région (au Burundi, en RDC et au Rwanda) ainsi le présent rapport sur le Rwanda.

2.2 Objectif de l'étude

L'étude portant sur l'impact du COVID-19 sur le genre et les VSBG au Rwanda a pour but de contribuer à la protection sociale et prévention des VSBG en Collectant des informations sur la situation des VSBG en contexte de COVID-19 à diffuser auprès des décideurs y compris aux acteurs de la chaîne pénale. De manière spécifique l'étude qui sera produite permettra aux acteurs/intervenants à:

- Cerner l'impact de la pandémie sur le genre ainsi que les VSBG;
- Dégager pour ce faire, des bonnes pratiques, les défis, les priorités nationales et les actions à mener par les gouvernements en lien avec la DK sur les VSBGs et la RCSNU 1325 afin de garantir la protection des femmes et filles ;
- Formuler les recommandations Mettre en œuvre d'une manière effective de la DK sur le VSBG au Rwanda en contexte COVID-19.

2.3 Approche méthodologique et la question centrale de l'étude

2.3.1 Question centrale de l'étude

L'étude tente de répondre à la question centrale à savoir : ***Quel est l'impact de la pandémie à COVID-19 sur genre et les violences sexuelles basées sur le genre au Rwanda ?*** Il est question de cerner l'impact de cette pandémie sur le Genre et les VSBG, tout en dégageant les bonnes pratiques, les défis, les priorités nationales et les actions à mener par le gouvernement à travers les autorités sanitaires en lien avec la DK sur les VSBG et la résolution 1325 du CSNU afin de garantir la protection des femmes et des filles dans le but de garantir la mise en œuvre effective de la DK même en situation de Covid-19.

L'étude se focalise sur l'impact du COVID-19 sur le genre et le VSBG en mettant un accent particulier sur le secteur de la santé, de l'éducation, de l'économie, socio-culturel, politique et sécuritaire ainsi que le secteur humanitaire.

2.3.2 L'approche méthodologique

L'élaboration rapport d'évaluation sur l'impact de la COVID-19 sur le genre et violences de ce basées sur le genre s'abreuve significativement de la revue documentaire de différents rapports, études et articles parlant sur la question de COVID-19 et son impact socio-économique ainsi qu'en lien avec l'éducation, la santé, humanitaire, politique et sécuritaire , pour pallier à l'un ou l'autre aspect non suffisamment couvert par les rapports, études et entrevues précédents ou pour compléter les données disponibles.

Un examen approfondi des documents des politiques, des lois, plans de relance contre l'impact du COVID-19, des données quantitatives et qualitatives ont été consultées.

Ainsi, l'analyse des documents a permis de se familiariser avec les objectifs du travail et les résultants attendus. En outre, divers rapports et documents thématiques ont également été examinés tels que l'enquête sur les conditions des femmes commerçantes transfrontalières informelles, la stratégie nationale de commerce transfrontalier (CBT) du Rwanda, les plans de relance socio-économique et ceux du secteur de l'éducation, la Stratégie Nationale de transformation (NST1) et stratégie de développement du secteur privé au Rwanda.

2.4 L'éthique guidant l'étude

Pendant la collecte des données et l'élaboration du présent rapport, le consultant s'est a été guidé par certain principes d'éthiques de recherche notamment, le devoir d'éviter de nuire ou embarrasser les répondants ainsi que le respect de leur vie privée. A cette fin, le consultant a agi selon une série de mesures pour se conformer aux standards éthiques durant tout le processus de recherche. Il s'agit spécifiquement de:

- Le principal principe a été de **NE PAS NUIRE** ;
- Le consultant s'est muni d'une lettre d'introduction par le Mandant aux potentiels collaborateurs justifiant l'objectif ainsi que la pertinence de la tâche dans laquelle il était impliqué;
- Il a veillé à demander et obtenir **un consentement éclairé** de la part de chaque informateur/trice avant de l'engager dans des entretiens ou des discussions relatives au mandat ;
- Il a assuré tout répondant/toute répondante de la **confidentialité et l'anonymat** en ce qui concerne toutes les informations à partager ; que celles-ci seront utilisées exclusivement pour des fins du

mandat en question. Cette démarche avait pour objectif d'établir un climat de coopération et de confiance entre celui qui demandera les informations et ceux/celles qui les donneront.

2.5 Les limites de l'étude

L'étude de l'impact d'impact de la COVID-19 sur le genre et les violences sexuelles basées sur le genre au Rwanda s'est heurtée aux différentes limites/contraintes, notamment les suivantes:

- **La non-disponibilité des données/information** : Étant donné que la pandémie à COVID-19 se vit encore, les informations/données relatives à son impact sur la vie nationale général et sur le genre et le VGBS en particulier sont moins disponibles.
- **Le temps alloué à l'élaboration de cette étude** : En effet, il est important de souligner que les 12 jours alloués à l'élaboration de cette étude se sont avérés très limités étant donné l'étendu et les secteurs couverts par étude ainsi que la disponibilité des informateurs clés.

3. CADRE LEGAL DE L'ETUDE

3.1 La Déclaration de Kampala sur les VSBG

La Déclaration de Kampala sur la violence sexuelle et sexiste (KD on SGBV) a été adoptée par les Chefs d'État et de gouvernement de la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (ICGRL) en 2011. Hormis les résolutions d'ordre général, la DK regroupe trois catégories les dispositions spécifiques que chaque État membre de la Conférence est « tenu » de mettre en application. Il s'agit de la prévention de la VSBG, de la fin de l'impunité pour les auteurs des VSBG et de l'assistance aux victimes/survivantes des VSBG. Le tableau suivant résume les résolutions par catégorie.

Tableau 1: Contenu de la Déclaration de Kampala sur la VSBG

Catégorie	Résolutions
Prévention des VSBG	Domestication et mise en application des protocoles sur la non-agression et de défense mutuelle ; la prévention et suppression de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants ; la coopération judiciaire
	Réforme du système judiciaire et de sécurité prenant en compte les droits humains et de la femme ainsi que l'éradication des VSBG
	Mise en place et/ou renforcement des structures nationales pour la prévention, protection et assistance aux femmes contre la VSBG

Catégorie	Résolutions
	<p>Etablir dans les 12 mois un système l'alerte préventif en vue de faciliter le rapportage et la documentation des cas de la VSBG et l'accélération des poursuites des auteurs de la violence</p> <p>Intégration du genre dans la planification nationale et allocation d'un budget pour la prévention et la réponse à la VSBG dans les ministères clés⁶</p> <p>Mise en place ou renforcement des services genre (Gender desk) et allocation d'un budget conséquent à partir de 2012</p>
Fin de l'impunité pour les auteurs de la VSBG	<p>Campagnes nationales sur la « tolérance Zéro Maintenant » contre les VSBG</p> <p>Mise en place et renforcement des cours spéciales, sessions et procédures spéciales destinés à accélérer les investigations, les poursuites et les jugements des cas de la VSBG dans les 12 mois (à compter de décembre 2011) en vue d'améliorer l'accès à la justice</p> <p>Adoption des mécanismes appropriés d'investigation et de poursuite des crimes sexuels</p>
Assistance aux victimes/ survivants de la VSBG	<p>Création d'un fond spécial de reconstruction et développement</p> <p>Mise en place et extension des centres de réhabilitation pour les victimes/survivants de la VSBG</p> <p>Elaboration des programmes générateurs de revenus pour les femmes impliquées dans le commerce transfrontalier</p>

Sur la base d'une forte volonté politique, le gouvernement du Rwanda a mis en place un arsenal considérable allant des lois, politiques et cadre institutionnel, à un partenariat solide entre les acteurs étatiques et non étatiques dans la lutte contre la VBG. Dans le même ordre d'idées, le Rwanda s'est engagé à mettre en œuvre divers mécanismes régionaux et internationaux visant à lutter contre la VBG, dont la Déclaration de Kampala sur la VSBG.

Dans le but de parvenir à une mise en œuvre efficace de la KD sur la violence sexuelle et sexiste, le gouvernement du Rwanda à travers le ministère du Genre et de la Promotion de la famille a développé ce plan d'action national (PAN).

3.2 La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies

Depuis 2 décennies la Région des Grands Lacs est en proie à des cas de conflits, d'insécurité et d'instabilité politique récurrents avec pour corollaires la dégradation du tissu socio-économique au sein des communautés de cette région.

⁶ Il s'agit des ministères en charge du genre, de la santé, de la défense, de la sécurité, de l'intérieur, de la justice, de l'éducation et de la jeunesse.

Les femmes et les enfants en sont les principales victimes car, non seulement payant le lourd tribut de ces guerres à répétitions, mais aussi parce qu'elles sont les premières victimes de la socialisation qui les maintient dans un état d'infériorité face aux hommes.

Durant ces périodes de conflit armé, les violations des droits fondamentaux des femmes et des filles se sont généralisées. Produisant des victimes d'abus, de maltraitance, des violences sexuelles et domestiques. Ces violences restées pour la plupart impunies constituent une menace à la vie des femmes, à leur sécurité, leur liberté, leur dignité et leur autonomie.

En réponse à cette situation, multiples efforts ont été déployés par divers acteurs tant internationaux, régionaux que nationaux. Quelques exemples le prouvent.

La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la Politique de l'Union Africaine en matière de Genre de 2008 et sa Stratégie Genre en cours de révision en 2018, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ; les principes fondamentaux de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) qui garantissent l'égalité des genres et d'opportunités.

En 2009, le Rwanda a élaboré un plan d'action national triennal spécifique au pays (NAP-2009-2012) pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU, fondé sur 4 piliers à savoir : prévention, participation, protection et secours et relèvement. Le PAN (2018-2022) de deuxième génération a été développé en attente de diffusion qui contient les 4 piliers de la résolution ainsi que l'observatoire du Genre (GMO) a procédé à l'évaluation du PAN 1325 2009-2012 de la résolution UNSCR en août 2015.

4. RESULTATS DE L'EVALUATION : IMPACT DE LA COVID-19 SUR LE GENRE ET LES VSBG AU RWANDA

Ce rapport fait état de l'impact de COVID-19 sur le Genre et les violences sexuelles basées sur le Genre dans les 6 secteurs clés à savoir :

- Dans le secteur de la Santé ;
- Dans le secteur de l'Éducation ;
- Dans le secteur Socio-culturel ;
- Dans le secteur Politique et Sécuritaire ;
- Dans le secteur de l'Humanitaire ;
- Dans la Prévention et prise en Charge des VSBG

4.1 Dans le secteur de la santé

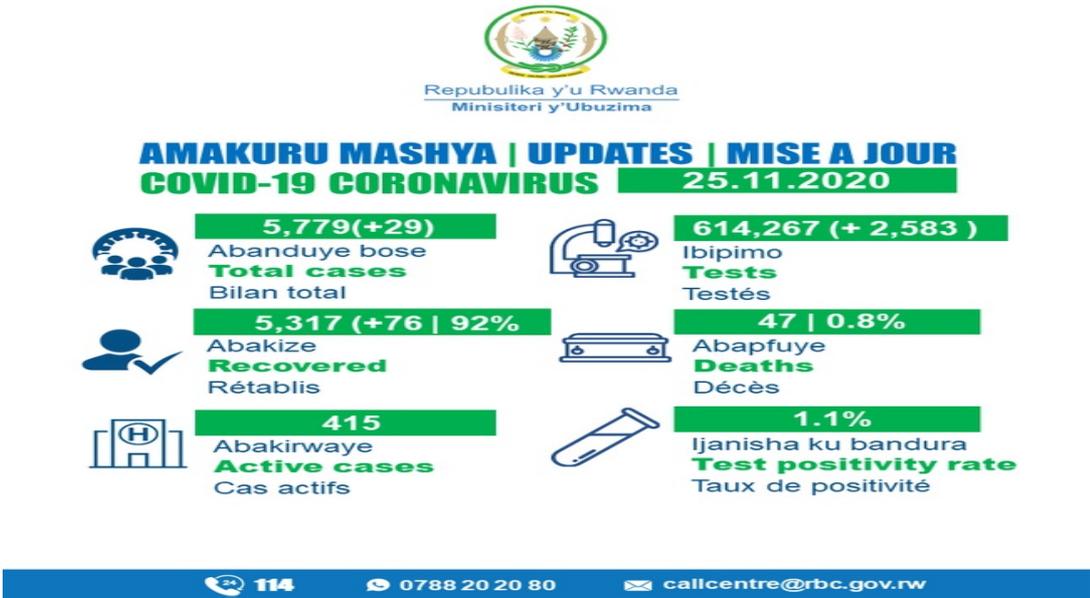
Au milieu de la lutte mondiale contre le coronavirus, le Rwanda se distingue. Des mesures précoces et de grande ampleur ; un confinement strict à l'échelle

nationale du 21 mars au 4 mai 2020, des tests en commun, une recherche complète des contacts et la mise en quarantaine des cas ont jeté les bases d'une réponse globale du pays.

Le Rwanda a également fait à la une des journaux pour avoir incorporé la technologie dans sa réponse d'une manière que peu d'autres pays l'ont fait, en déployant des drones pour diffuser des informations sur la santé et en utilisant des robots antiépidémiques capables de dépister jusqu'à 150 personnes par minute pour les symptômes viraux courants, y compris la fièvre et la toux sèche. L'utilisation de cette technologie a facilité la diffusion de l'information sur la prévention de la propagation de la pandémie à COVID-19 ainsi que le dépistage rapide et en masse. Cependant, il est loin d'envisager une quelconque influence sur les relations entre homme et femmes afin d'impacter sur les VSBGs.

Le Rwanda a imposé le port des masques faciaux en public le 19 avril et, après la levée du confinement, le Rwanda a également institué un couvre-feu de 22h00 à 4h00. Alors que le pays avait un nombre de cas relativement faible et stable dans les premiers mois de la pandémie, il a commencé à voir une augmentation régulière des cas quotidiens à partir de juin 2020, ce qui correspond aux expériences d'autres pays qui ont émergé de mesures strictes. Cependant, malgré toutes ces mesures, tel que le montre la figure le pays a dénombré 5,779 cas de la pandémie de COVID 19 au total en date du 25 novembre 2020, 47 décès, rétablis 5,317 et 415 cas actifs⁷.

Figure 1: La Situation COVI-19 au Rwanda au 25 Novembre 2020

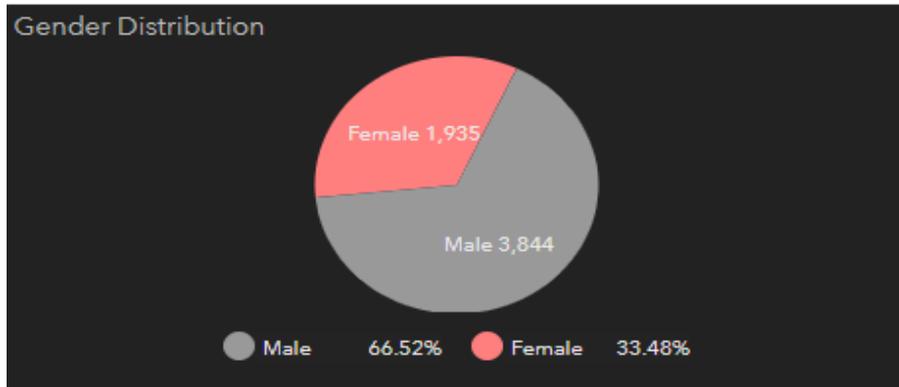


Source : RBC: Situation de COVID-19 en date du 25 novembre 2020.

⁷ .RBC: Situation de COVID-19 en date du 125 novembre 2020.

En ce qui concerne la répartition des sexes parmi les personnes infectées par COVID-19, la figure suivante montre que 66.52% sont du sexe masculin et 33.48% sont du sexe féminin.

Figure 2: Répartition des personnes infectées par la COVID-19 au Rwanda par sexe



Source : RBC: Situation de COVID-19 en date du 25 novembre 2020.

Parmi les bonnes pratiques, il y a lieu de mentionner les suivantes :

- **L'accès aux services de santé** : Pendant la période COVID-19, même pendant le période de confinement, les services de santé sont restés accessibles, y compris ceux liés à la planification familiale et la santé reproductive ;
- **Hygiène élémentaire** : la pandémie de COVID-19 a contribué à rappeler les règles principales d'hygiène élémentaires surtout en ce qui concerne le lavage fréquent des mains facilité par la mise en place des points de lavage des mains et savons dans tous les points publics, notamment, la gare routière, les églises, les marchés, bâtiments public et commerciaux dans tout le pays.
- **Campagne de sensibilisation** : Il sied de mentionner que suite aux campagnes de sensibilisation organisées par les autorités sanitaires en étroite collaboration avec les autorités politico-administratives, sécuritaires et media, la majorité de la population au Rwanda est suffisamment informée de la pandémie COVID-19, les voies des transmissions, les symptômes, les mesures de préventions et réponse. C'est dans ce cadre que le ministère de la sante a mis en place un numéro d'appel gratuit 114 pour faciliter la communication en rapport avec COVID-19.

Cependant, il convient d'indiquer que malgré toutes ces bonnes pratiques, les services que des services de soins et d'accouchement prénatals et postnatals, y compris les soins obstétricaux et néonataux d'urgence, ainsi que l'accès au traitement du VIH ont aurait été perturbés pendant le confinement, surtout en milieu rural.

4.2. Dans le secteur de l'éducation

À compter du 21 mars 2020, le gouvernement a en outre mis en œuvre des mesures pour minimiser le risque de propagation y compris la fermeture des frontières et des politiques strictes de distanciation sociale, y compris la fermeture d'écoles, de collèges et des Universités.

Il est envisagé que la pandémie COVID-19 aura un impact sur l'éducation, surtout au niveau de taux d'abandon, de redoublement et de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire à travers trois voies :

▪ Perturbation de l'environnement socio-économique des élèves

Suite à la fermeture des écoles, le cours normal des études a été interrompu occasionnant des perturbations énormes au sein des écoles, enseignants et élèves, notamment le calendrier scolaire, et un éventuel retard dans les études chez les élèves. Alors que le milieu étudiant est un milieu social, les mesures de prévention de la COVID-19, telles que la distanciation sociale, le port obligatoire et régulier de masques auront certainement un impact sur le degré de socialisation des élèves et un impact budgétaire sur les parents et écoles.

▪ Abandon scolaire

Bien qu'il soit tôt d'exprimer le taux d'abandon en terme statistiques, il convient de noter que la COVID-19 devrait augmenter les taux d'abandon globaux par rapport à un scénario non COVID au cours de l'année scolaire 2020/2021. Nous prévoyons que les classes P5, P6 et S3 seront les classes les plus touchées et que les élèves de 13 ans et plus seront beaucoup à risque d'abandonner. Spécifiquement, les élèves filles qui seraient tombées enceintes pendant la période de fermetures des écoles, surtout pendant le confinement, auront du mal à reprendre le chemin de l'école.

▪ Inscription

La fermeture des écoles devrait faire passer les inscriptions en primaire d'environ 550000 élèves en 2020 dans un scénario non COVID à 770 000 élèves en 2021 en raison d'une augmentation du nombre d'élèves qui deviendront éligibles pour commencer l'enseignement primaire. Il y aura essentiellement une double cohorte en primaire. Cela exercera une pression supplémentaire sur les ressources, en particulier sur le grade auquel la cohorte P1 2020 passe également chaque année.

▪ Autres prédictions :

Il est envisagé que les inscriptions dans le secondaire diminuent par rapport à un scénario non COVID motivé par des taux d'abandon plus élevés lors de

la transition du primaire au secondaire. Les inscriptions dans le secondaire étaient sur le point d'augmenter rapidement dans le scénario non COVID, mais il est prévu que les taux d'inscription stagneront plutôt au cours des cinq prochaines années en raison de l'effet du COVID-19.

Malgré les impacts ci-haut cités, le secteur de l'éducation a enregistré des bonnes pratiques pendant la période COVID-19. Parmi les bonnes pratiques, il y a lieu de mentionner les suivantes :

- **L'enseignement par voie de la radio:** Après la fermeture des écoles, le "Rwanda Education Board" en collaboration avec ses partenaires, a immédiatement instauré le système d'assurer l'apprentissage par voie radio. La couverture radio au Rwanda est plus de 90% avec près de 80% des ménages ayant accès à une radio et est une option comparative à petit budget pour atteindre le plus grand nombre d'enfants. L'éducation radiophonique est pertinente tout au long du cycle de vie. Le Rwanda Education Board (REB) dispose d'une plateforme d'apprentissage en ligne fonctionnelle qui est utilisée pour partager l'apprentissage ressources et matériels pour les enseignants et les étudiants. Cependant, il sied de souligner que plus de 20% de ménages pauvres, surtout des enfants issus de ces derniers n'ont pas eu accès à ce système, ce qui justifie le besoin de renforcer ce système afin de faciliter l'accès universel, ce qui est déjà dans les plans du gouvernement et partenaires de développement.
- **Le paiement des salaires des enseignants pendant la période COVID-19:** Après la fermeture des écoles et l'arrêt des prestations par les enseignants, le gouvernement de Rwanda a annoncé de continuer à payer les salaires des enseignants, et a exhorté les écoles privées à faire de la sorte.
- **Construction des nouvelles salles des classe:** Dans le but d'assurer de distanciation sociale en classe et de désengorger, l'Etat en collaboration avec ses partenaires, s'est engagé dans une campagne de construction des nouvelles salles de classe a travers tout le pays.
- **La mise sur pied d'un plan de repose COVID-19 dans le secteur de l'éducation:** Le Rwanda a mis en place un plan de réponse COVID-19 dans le secteur de l'éducation avec des spécificités pour le secteur de l'éducation. Ce plan de réponse du secteur de l'éducation s'aligne également sur le plan stratégique du secteur de l'éducation (ESSP) (2018 / 19–2023 / 24) pour œuvrer à la réalisation des aspirations du Rwanda à la transformation d'une économie essentiellement agraire à faible revenu à une économie industrielle à revenu intermédiaire fondée sur le savoir d'ici 2024.

4.3 Dans le secteur de l'économie

Avant la crise du COVID-19, le Rwanda avait connu des avancées macroéconomiques très solides avec une croissance du PIB de 7,4% en moyenne au cours des 5 dernières années et de 8% au cours de la dernière décennie. En 2019, le PIB a augmenté de 9,4%, l'un des taux de croissance les plus élevés d'Afrique et du monde.

Cependant, l'impact négatif du COVID-19 devrait considérablement freiner cette performance élevée et la croissance devrait ralentir à environ 2,0% en 2020 en raison à la fois de la réduction de la demande mondiale et intérieure et des perturbations de l'offre.

Un rapport de la Banque Nationale du Rwanda (BNR) du 30 avril 2020 indique qu'il y a eu un ralentissement important dans les secteurs des services et de l'industrie et que la demande de prêts est en baisse de 10,6% au premier trimestre 2020.

Le secteur extérieur du Rwanda est probablement le plus gravement touché par la crise du COVID19. Une baisse des exportations est attendue en raison de l'affaiblissement de la demande mondiale, de la perturbation des chaînes d'approvisionnement et des problèmes de transport, affectant à la fois les prix et les volumes des exportations du Rwanda.

L'affaiblissement de l'environnement mondial devrait réduire les flux extérieurs, tels que les envois de fonds, les investissements directs étrangers (IDE) et les recettes de services vers le Rwanda entraînant une baisse des réserves extérieures. Les retombées négatives de la pandémie du COVID19 sur d'autres secteurs devraient nuire à la croissance. Les perturbations de la chaîne de valeur lors de l'importation d'intrants et de biens d'équipement sont susceptibles de créer des pressions sur les prix et de saper les activités de vente au détail, de transport, de fabrication et de construction.

Les femmes et les filles, qui représentent un nombre important, et dans certains cas la majorité, des travailleurs des secteurs à haut risque avec une forte probabilité de perturbations, sont confrontées à de sombres perspectives de sécurité d'emploi dans les mois à venir.

Malgré les impacts ci-haut cités, le secteur de l'économie a aussi enregistré des bonnes pratiques pendant la période COVID-19. Parmi les bonnes pratiques, il y a lieu de mentionner les suivantes :

- **La mise sur pied d'un plan de relance de l'économie** : Le 4 avril 2020, le ministère des Finances aurait commencé à travailler sur un fonds destiné à soutenir l'accès au capital des petites et moyennes entreprises

(PME) et à faciliter la reprise de l'économie, et le 12 mai 2020, le New Times a annoncé le lancement imminent d'un financement de 200 millions de dollars.

- **Facilitation des transactions financières par voies numériques.** Dans le cadre du verrouillage pour éviter de nouvelles infections au COVID-19, il a été conseillé aux citoyens de limiter les mouvements inutiles, y compris aller aux banques, manipuler de l'argent, etc. La Banque nationale du Rwanda a convenu avec les banques et les opérateurs de téléphonie mobile de renoncer aux frais de service sur les transactions financières numériques. Ce contexte dispose d'un compte "Mobile Money", de cartes de crédit ou de débit est devenu essentiel. Bien que la stratégie renforce les efforts du gouvernement pour promouvoir une économie sans numéraire, elle peut constituer un facteur limitant pour les 67% de femmes qui, selon FinScope 2016, n'utilisent pas l'argent mobile en raison de facteurs tels que la connaissance et la notoriété limitées du produit.
- **L'assouplissement des conditions des Conditions de remboursement des prêts aux emprunteurs :** La Banque nationale du Rwanda (BNR) a chargé les banques commerciales d'assouplir les conditions de remboursement des prêts aux emprunteurs, la BNR a introduit une facilité de prêt étendue aux banques d'un montant de 50 milliards de RWF et a institué d'autres mesures destinées aux banques commerciales.
- **Contrôle des prix sur le marché :** Le gouvernement à travers le Ministère du commerce en collaboration avec la fédération du secteur privé, s'est efforcé d'appliquer des mesures visant à réprimer les pratiques commerciales abusives, telles que la fraude sur les prix, l'utilisation de balances non approuvées et l'émission de factures illégales ou inexistantes. De nombreuses entreprises se sont vu infliger une amende pour la violation de ces lois au moment de la rédaction du présent rapport.

4.4 Dans le secteur socio-culturel

A ce qui concerne l'effet du COVID-19 au Rwanda, pour lutter contre les violences basées sur le genre, il sied de signaler certains défis majeurs à savoir⁸:

ⁱ Les pratiques socio-culturelles basées sur les normes, attitudes et attentes liées au genre sont les plus apparentes au sein des ménages. En moyenne, les femmes et les filles effectuent trois fois plus de soins non rémunérés que les hommes et les garçons. Au cours de cette période, les

⁸ PFTH, rapid assessment _effects of COVID-19 on women and girls, May 2020

femmes et les filles risquent ont été surchargées de prendre soin des enfants, de tous les membres de la famille et des personnes âgées et de s'acquitter d'autres tâches ménagères.

- ii Avec la fermeture des écoles, de nombreux enfants seront probablement confrontés à des menaces pour leur sécurité et leur bien-être, notamment les mauvais traitements, la violence sexiste, la souillure des enfants, l'exploitation, l'exclusion sociale et la séparation des tuteurs.
- iii En raison du verrouillage /confinement et des mesures restrictives, les réseaux sociaux sont perdus, ce qui a empêché les femmes et les filles de signaler les abus. Certains peuvent craindre de contracter le virus; ou craindre d'être abusé par l'agresseur.
- iv L'accès aux mécanismes d'intervention existants tels que les guichets uniques et les abris temporaires n'a pas été facile pendant le confinement. Oui, nous savons que les victimes de VBG ont besoin de services à distance et de voies d'orientation alternatives. Ils doivent également avoir accès à un soutien psychosocial pour traiter les traumatismes.

4.5 Dans le secteur politique et sécuritaire

La pandémie du COVID-19 et les efforts visant à la contenir (surtout la fermeture des frontières) pourraient avoir des conséquences sur la stabilité sociale de la population suite aux effets économique et humanitaire. Il s'avère nécessaire que le gouvernement puisse mettre en place le plan de contingence tenant en considération la politique de l'intégration régionale et la sécurisation de biens et de personnes ainsi que les aspects sanitaire adaptés aux enjeux de la COVID-19.

Les réponses au COVID-19 sont en fin de compte des calculs politiques essayant d'équilibrer la santé publique avec l'économie progressive et performante.

4.6 Dans le secteur de l'humanitaire

La COVID-19 a aussi affecté le secteur humanitaire et a perturbé les programmes de protection sociale.

Certains programmes de protection sociale ont été perturbés et ne fonctionnent pas au même rythme qu'avant la pandémie en raison des mesures de préventions. Les femmes bénéficient majoritairement d'un soutien direct dans le cadre du programme VUP (environ 68%), participent aux travaux publics (52%) et bénéficient de services financiers dans le cadre du même programme. Accès aux services fournis par les agents de santé communautaires au niveau local comme la thérapie directement observée (DOT) pour la tuberculose, la prévention des maladies non transmissibles (MNT) et d'autres soins ont été contraints par les restrictions du COVID-19.

En outre, les frais de transport élevés, résultant du maintien de la distanciation sociale dans les transports publics, qui sont inabordables pour de nombreux ménages au Rwanda, peuvent entraver l'accès en temps opportun aux services de santé. La pandémie du COVID-19 a directement affecté la source de revenus des ménages et les opportunités pour les personnes engagées dans des petites et moyennes entreprises et vivant de leur salaire journalier.

Ces ménages opèrent souvent dans le secteur informel, ce qui implique que la population sera contrainte de payer en temps voulu les primes d'assurance lorsque le nouvel exercice budgétaire commencera en juillet 2020, et de nombreuses personnes risquent de perdre leur emploi et donc de se retirer des régimes d'assurance formels.

Pendant le blocage économique, les ménages à faible revenu ont dû faire face à des contraintes pour payer le coût de l'eau (que ce soit l'eau dans leurs locaux ou dans les robinets publics), les savons et autres outils d'assainissement.

Un état de lieux réalisé avec le collectif Pro-Femmes sur la situation des femmes exerçant le commerce informel transfrontalier, révèle que 99% des personnes interrogées ont prouvé que, pendant le confinement, les femmes ont été de manière consensuelle surchargées de travail domestique dans leur ménage, leurs maris ne fournissant pas de nourriture à leur famille et elles ont été confrontées à des violences psychosociales et à des incompréhensions avec leurs maris sur le contrôle des finances.

Dans le même esprit, les femmes qui étaient considérées comme des gagnantes du pain pour leurs familles sans le soutien de leur mari. Cela a eu un impact négatif sur les conditions de vie des femmes et de leurs personnes à charge pendant et après le COVID-19⁹

4.7 Dans la prévention et la prise en charge des VSBG

Comment l'indique le tableau ci-dessous, le rapport annuel 2019-2020 de l'Office national de poursuite judiciaire (NPPA)¹⁰, le nombre total des reçus liés aux VSBG s'élèvent à 7004, dont 3793 cas liés à la violence faites aux mineurs, 2430 cas de violence entre les conjoints et 781 cas d'abus sexuels.

⁹ PFTH_informative impact assessment of covid -19 to women in cross border trade cooperatives in Rwanda, June 2020

¹⁰ Rapport Annuel de l'Office National de poursuites judiciaires au Rwanda, 2019-2020, www.nppa.gov.rw

Table 1: Dossier de VBG reçus et traités par l'Office National de poursuite Judiciaire pour l'année fiscale 2019-2020

Type de Crime	Cas reçus	Cas Envoyés au Tribunal	Cas Abandonnés	Total des cas Traités	Cas encours de traitement	%
Viol de mineur	3793	2532	1237	3769	24	99.4
Viole du conjoint	2430	1941	472	2413	17	99.3
Viol et	781	402	372	774	7	99.1
Total	7004	4875	2081	6956	48	99.3

Source: Rapport de l'Office National de Poursuite Judiciaire 2019-2020, www.nppa.gov.rw visité 25/11/2020

Dans le contexte de la pandémie, bien que certaines femmes et certains hommes puissent profiter de la mesure «rester à la maison», passer du temps de qualité avec leur famille, dans d'autres ménages, où les comportements abusifs sont répandus, une telle mesure peut signifier l'enfer. Un agresseur peut également utiliser cette situation comme une arme pour utiliser davantage la violence contre sa victime, en l'isolant de la famille, des amis et des réseaux sociaux, ainsi que des services de soutien.

Comme le montrent certaines études, la pauvreté est un autre facteur aggravant qui peut conduire à la violence. Un conflit issu du stress économique est un déclencheur de comportements abusifs: les hommes ennuyés et isolés sont plus susceptibles d'exprimer leurs frustrations sur la cible la plus proche, qui sont souvent leurs partenaires féminins.

Cette réalité n'épargne pas le Rwanda, pendant la période COVID-19, surtout pendant le confinement, malgré des progrès notables vers la lutte et l'élimination des VSBG au Rwanda.

Ainsi, comme le montre le tableau, l'office national des poursuites judiciaires a enregistré, 5,370 cas de VBG, mais seulement 3,243 ont été soumis à l'accusation, 1569 cas clôturés, ce qui donne un total de 4812 cas traités et 558 qui sont en cours de traitement/examen pendant la période de la pandémie COVID-19 (Mars –octobre 2020).

Table2: Dossiers de VBG reçus et transmis par le par l'Office National de poursuite Judiciaire pendant la période COVID-19 (Mars-Octobre 2020)

Type de Crime	Cas reçus	Cas Envoyés au Tribunal	Cas Abandonnés	Total des cas Traités	Cas encours de traitement	%
Viol de mineur	2,992	1,713	966	2,679	313	89.5
Viol du conjoint	1,820	1,289	350	1,639	181	90.1
Viol	558	241	253	494	64	88.5
Total	5,370	3,243	1,569	4,812	558	89.6

Source 'Office National de Poursuite Judiciaire, (Mars-Octobre 2020)

La lecture des tableaux 2 et 3 ci-haut mentionnés dégage une comparaison de la situation des violences sexuelles et basées sur le genre avant et pendant la période de covid-19. Les résultats se présentent de la manière suivante.

Table3: Comparaison des cas VBG avant et pendant COVID-19

Type de Crime	Cas reçus 2019-2020	Cas reçus pendant la période de covid-19 Mars-octobre 2020	La différence entre les deux tableaux	<i>Commentaire:</i>
Viol de mineur	3793	2,992	801	Ce tableau de ne donne pas une différence significative, étant données des 4 mois (Janvier, Février, Novembre et Décembre) qui ne sont pas comptabilisées. La seule différence selon notre point de vue résulté sur le contexte et l'environnement lié à la covid-19 dont entre autre le confinement, qui a limité la dénonciation des cas et l'accessibilité des services de prise en charge, ainsi que le fait que la victime des violence domestique était contrainte de rester auprès de l'agresseur, créant ainsi des violence phycologiques.
Viol du conjoint	2430	1,820	610	
Viol	781	558	223	
Total	7004	5,370	1634	

Au Rwanda, Malgré cette situation, les institutions nationales soutenues par plusieurs partenaires de développement et la société civile ont intensifié leurs efforts pour sensibiliser le public au risque d'augmentation de la violence pendant le confinement et fournir des lignes d'assistance téléphonique et des services de police mobiles supplémentaires pour prévenir et / ou résoudre le problème.

5. MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS DE LA COVID-19 SUR LES FEMMES ET LES FILLES

Face au COVID-19, un comité national de crise des principaux ministères impliqués dans la réponse a été nommé et présidé par le Premier ministre. Le comité a mis en place un groupe de travail conjoint COVID-19 (JTF) le 9 mars

2020 pour coordonner la mise en œuvre d'un plan de préparation et d'intervention juste à temps pour le premier cas.

Selon le Ministre de la Santé du Rwanda, Dr Daniel Ngamije a dit «Tout système de santé n'est aussi solide que son maillon le plus faible. Qu'il s'agisse d'Ebola, du COVID-19, de la rougeole ou d'un autre agent pathogène, la couverture sanitaire universelle est notre meilleure défense. »

La déclaration de la pandémie a été suivie d'une série de mesures préventives telles que le confinement total ou partiel, la mise en quarantaine obligatoire pour tous les voyageurs entrant dans le pays, le port obligatoire de masques faciaux, le lavage des mains et la pratique de la distanciation physique.

Plusieurs campagnes ont été organisées, notamment des campagnes de communication et de sensibilisation aux risques, #GumaMuRugo - un appel à rester chez soi et à sauver des vies - qui a fait le buzz grâce aux efforts et aux innovations de la police nationale rwandaise, du secteur de la santé et des autorités locales en matière de sensibilisation communautaire, de gestion des rumeurs car ils ont encouragé les citoyens à respecter les mesures de sécurité dans tout le pays. #NtabeAriNjye - grossièrement traduit par «Que ce ne soit pas moi» - a rapidement suivi pour relancer le combat au niveau individuel lorsque la communauté a commencé à montrer des signes de complaisance et a retiré le pied de la pédale.

“It shouldn’t be me or you who spreads the COVID-19 virus. Let us continue to protect ourselves and our loved ones. Please stay home and comply with preventive measures against COVID-19.” Prudence Rubingisa, Mayor of the City of Kigali”

Selon, le CP. Dr. Daniel Nyamwasa, Joint Task Force Coordinator “Our response strategy against COVID-19 has entirely been relying on a multi-sectoral coordination system led by the Prime Minister’s office. This is the reason why the technical team I’m currently heading is made of interdependent cells.”

5.1 Les mesures de mitigation du COVID-19 en lien avec la santé

La première stratégie de mitigation:

La déclaration de l'épidémie a été suivie d'une série de mesures préventives telles que la mise en quarantaine obligatoire pour tous les voyageurs entrant dans le pays, le port obligatoire de masques faciaux, le lavage des mains et la pratique de l'éloignement physique.

Plusieurs campagnes ont été organisées, notamment des campagnes de communication et de sensibilisation aux risques, #GumaMuRugo - un appel à rester chez soi et à sauver des vies - qui a fait le buzz grâce aux efforts et aux innovations de la Police nationale rwandaise, du secteur de la santé et des autorités locales en matière de sensibilisation communautaire, de gestion des rumeurs car ils ont encouragé les citoyens à respecter les mesures de sécurité dans tout le pays.

#NtabeAriNjye - grossièrement traduit par «Que ce ne soit pas moi» - a rapidement suivi pour relancer le combat au niveau individuel lorsque la communauté a commencé à montrer des signes de complaisance et a retiré le pied de la pédale.

La deuxième stratégie de mitigation:

Le Rwanda s'est rapidement rendu compte qu'il ne pouvait s'appuyer que sur une approche correctement coordonnée et multisectorielle. Le comité a mis en place un groupe de travail conjoint COVID-19 (JTF) le 9 mars 2020 pour coordonner la mise en œuvre d'un plan de préparation et d'intervention juste à temps pour le premier cas.

La troisième stratégie de mitigation:

Il est nécessaire d'investir davantage dans l'analyse de suivi et les dispositifs de notification, ainsi que dans l'intégration de l'expertise en matière de violence sexuelle sexiste en amont dans la planification de la réponse au COVID-19. En outre, il est nécessaire d'accéder aux services pour les victimes de violences sexuelles. Les services holistiques, notamment médicaux (SSR) et psychosociaux, sont déjà rares, il est essentiel que, étant donné que les ressources sont priorisées pour répondre au COVID-19.

La quatrième stratégie de mitigation:

Près de 2000 membres de tous les secteurs travaillent dans différents domaines d'interventions, notamment l'épidémiologie qui traite de la surveillance, de la recherche des contacts, des tests de laboratoire et de la gestion des cas, y compris le soutien psychologique.

La communication des risques, l'engagement communautaire et la planification de la logistique sont d'autres domaines d'intervention importants. D'autres structures similaires ont été établies dans les 30 districts sous la direction des maires. Des équipes d'intervention rapide (RRT) ont été activées au niveau des districts et ont rendu compte des activités quotidiennes au niveau central.

En outre, 2000 professionnels différents ont travaillé pour soutenir la Force opérationnelle interarmées COVID-19. Une approche multisectorielle a été

utilisée lors de la création de task force, d'où le fait qu'elle est composée de membres de différents domaines: public, autorités locales, organes de sécurité, société civile et partenaires au développement.

L'équipe spéciale conjointe continue de maintenir des équipes consultatives d'experts du Ministère de la santé, du Ministère de la défense, du Ministère des finances et de la planification économique, du Ministère de la sécurité intérieure et du Ministère des collectivités locales.

La cinquième stratégie de mitigation:

Les mesures préventives continuent d'être enseignées et mises en œuvre dans la communauté, le Centre biomédical du Rwanda a effectué des tests par milliers. À la mi-juillet, plus de 200 000 échantillons avaient été testés pour COVID-19. Le laboratoire a commencé avec la capacité de tester près d'un millier d'échantillons par jour, mais en quatre mois, la capacité de test a été multipliée par 15 avec le passage de l'extraction manuelle de l'ARN à un système automatisé fournissant des résultats dans les plus brefs délais (système de pooling).

Tous les tests COVID-19 ont été initialement effectués au Laboratoire national de référence (LNR), une nouvelle stratégie de test a été introduite pour décentraliser les capacités via les laboratoires périphériques du district. Les lignes directrices sur les tests de laboratoire ont été révisées pour faciliter la priorisation des tests COVID-19 lorsque la capacité de test est limitée. Une décentralisation du laboratoire vers les districts de Rusizi, Kirehe, Nyagatare, Rubavu, Rwamagana et Huye a permis que des tests aient lieu dans six zones supplémentaires en dehors de Kigali.

Des analyses de laboratoire sont effectuées pour tous les cas suspects, les contacts des cas confirmés et d'autres groupes à haut risque identifiés. Les tests sont effectués dans le cadre de plusieurs raisons qui incluent: la confirmation en laboratoire des cas suspects, le contrôle du cas sous traitement, le dépistage des contacts sous suivi dans la recherche des contacts et à des fins de dépistage et de surveillance (test des groupes à haut risque ou SGI-SARI).

La Sixième stratégie de mitigation:

Le gouvernement du Rwanda a mis en place plusieurs sites d'isolement et 2 centres de traitement pendant la phase de préparation. Actuellement, 10 centres de traitement ont été mis en place pour offrir un traitement aux cas confirmés de COVID19. 2 centres de traitement se trouvent dans la capitale, 2 dans la province orientale et 6 dans les provinces occidentales.

Les installations sont sous la responsabilité du gestionnaire du site, qui relève directement de la force opérationnelle interarmées COVID-19. Le personnel sur place à plein temps est multidisciplinaire et comprend un médecin spécialisé en médecine d'urgence et soins intensifs, des médecins généralistes, des infirmières, des psychologues, des nutritionnistes et du personnel de prévention et de contrôle des infections ainsi que des nettoyeurs.

5.2 Les mesures atténuation et de mitigation du COVID-19 en lien avec le genre et VBG

La première stratégie de mitigation:

La police nationale rwandaise a utilisé des drones pour diffuser des messages de sensibilisation dans les quartiers éloignés et densément peuplés. Un traqueur (tracker) actif par bracelet est utilisé par l'équipe de surveillance pour appliquer les restrictions de voyage aux voyageurs entrants qui ont été invités à rester chez eux pour la quarantaine et les entreprises locales se sont lancées dans la production de masques médicaux jetables, pour protéger les populations contre le COVID-19.

La deuxième stratégie de mitigation:

La Police encourage toute personne victime de toutes formes de violences, en particulier celle domestique ou connaisse une personne qui a été victime de violence domestique pendant cette période de verrouillage à signaler immédiatement le cas aux autorités compétentes pour obtenir de l'aide. Les victimes de violence domestique peuvent signaler leur cas aux autorités locales ou appeler les lignes gratuites suivantes: RIB: 116/3512, Police nationale: 112, MIGEPROF: 2560, GMO: 5798 ».

La troisième stratégie de mitigation:

Les institutions publiques, privées et celles de la société civile collaborent pour éliminer les obstacles structurels au développement économique des femmes et faciliter des solutions innovantes aux barrières économiques structurelles auxquelles les femmes sont confrontées aujourd'hui au Rwanda en raison de COVID-19.

5.3 Les mesures de mitigation en lien avec le secteur économique

Le Gouvernement du Rwanda a mis en place tant des plans de mitigation de l'impact du COVID-19 à savoir « Plan de Relance Economique Mai 2020-D 13 Décembre 2021 une réponse coordonnée pour atténuer l'impact économique du COVID-19 »¹¹

¹¹ Rwanda Keeping the Doors Open for Learning: Response Plan of Ministry of Education to the COVID-19 Outbreak, April 2020.

Cependant, il sied de souligner que ce plan ne tient pas compte des dimensions spécifiques des femmes à faible revenus, engagées dans le petit commerce, surtout dans le secteur informel n'accédant pas facilement aux services offerts par les institutions financières et bancaires, pourtant visées par ce plan. Alors que ces femmes sont celles qui soient les gagent- pain des familles.

5.4 Les mesures de mitigation en lien avec la protection sociale

Le plan de relance économique du Rwanda de Mai 2020 - décembre 2021 : une réponse coordonnée pour atténuer l'impact économique du COVID-19, prévoit de mesures de mitigation suivantes¹²:

- Un total de 1 902 740 personnes d'Ubudehe Catégorie 1 sans accès à l'assurance maladie de base (MUSA) seront prises en charge pour un coût total de 5 708 220 000 FRW. Ce soutien s'adresse exclusivement aux ménages vulnérables ou aux ménages à haut risque de devenir vulnérables en raison du COVID-19.
- Un nombre de 8 758 ménages à Ubudehe Catégorie 1 bénéficieront d'un abri et 7 078 toilettes seront construites. Cela sera planifié et mis en œuvre en étroite coopération avec le FARG.
- Un nombre de 21 280 enfants n'ayant pas accès à l'enseignement primaire seront soutenus par la fourniture de matériel scolaire, d'uniformes et d'autres matériels scolaires. Les étudiants visés appartiennent tous à des ménages vulnérables ou à haut risque de tomber dans le piège de la pauvreté en raison du COVID-19. Le coût de cette activité est estimé à 2 128 000 000 Franc rwandais.

La coordination nationale de la réponse de la protection sociale et du plan de relance au COVID-19 sera placée sous la responsabilité du ministère de l'Administration Locale (MINALOC) tandis que le LODA est l'agence d'exécution qui gèrera les ressources allouées à l'intervention et supervisera les activités à mettre en œuvre au niveau du district.

LODA, en tant qu'agence de mise en œuvre, préparera la planification des différentes interventions, coordonnera et supervisera la mise en œuvre du SP-RPP et préparera des rapports trimestriels qui seront discutés au sein du Comité de pilotage et soumis au MINALOC.

5.5 Les mesures de mitigation en lien avec l'éducation

Les risques émanent de la capacité compromise du système à reprendre les fonctions normales de l'école, la perturbation de l'environnement estudiantin ainsi que les conditions économiques et augmentation des niveaux de

¹² Le plan de relance économique du Rwanda de Mai 2020 - décembre 2021 : une réponse coordonnée pour atténuer l'impact économique du COVID-19.

pauvreté dans le pays. Le secteur de l'éducation a plusieurs activités conçues pour faire face à la crise du COVID-19.

La stratégie de mitigation du COVID-19 dans le secteur de l'éducation se repose sur quatre piliers à savoir :

- Assurer la continuité de l'apprentissage pour tous les élèves au Rwanda
- Veiller à ce que les écoles rouvrent avec les services et mesures appropriés en place et que les élèves réintègrent le système éducatif formel. Cet objectif vise à garantir que les écoles rouvrent sans heurts, en atténuant l'impact de la fermeture sur les élèves rétention, décrochage scolaire et santé et bien-être général des élèves.
- Assurer la santé et la sécurité des élèves, des enseignants et des autres formations du personnel. Compte tenu de la nature de la pandémie COVID-19, il est essentiel que le plan COVID-19 du secteur de l'éducation prenne en tenant compte de la santé et de la sécurité de ses élèves, enseignants et autres acteurs de l'éducation.
- Protéger et pourvoir aux besoins des populations vulnérables, y compris les enfants handicapés, filles et enfants des quintiles inférieurs de richesse. Ceci permettra d'assurer l'apprentissage de tous les élèves, y compris les plus vulnérables, est un objectif essentiel du Plan COVID-19 du secteur de l'éducation, aligné sur les priorités clés de l'ESSP 2018/19 - 2023/24.

Cependant, ce plan semble silencieux sur les questions spécifiques des filles entre autres, engrossées, abandon scolaire, pris par les travaux ménagers, l'emploi et la vulnérabilité économique de leurs familles respectives. Il est important que ce plan soit revu afin de tenir compte des dimensions genre, surtout celles liées au contexte COVID-19.

6. MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS DE LA COVID-19 SUR LES HOMMES ET LES GARÇONS

Au Rwanda, la politique reconnaît que les hommes et les femmes (les garçons et les filles) sont victimes de la violence sexiste, bien que les femmes et les filles soient touchées de manière disproportionnée. Les types de VSBG font écho à la loi et comprennent les formes physiques, psychologiques, économiques et sexuelles. Cependant, la pandémie de COVID 19 a un impact sur la vie générale des ménages, Il sied de signaler que le nombre de cas dénombré est de 5,779 cas de la pandémie de COVID 19 au total en date du 25 novembre 2020, 66.52% sont du sexe masculin et 33.48% sont du sexe féminin.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POUR DIFFERENTES PARTIES PRENANTE

L'examen minutieux de l'impact de la pandémie COVID-19 sur le genre et les VSBG au Rwanda, suggère un impact dans tous les secteurs examinés, malgré les efforts fournis par le gouvernement, les acteurs de la société civile, le secteur privé et autres partenaires au développement.

Bien que les acquis et la détermination en matière d'égalité homme et femme n'ont pas changé, la COVID-19 a sensiblement ralenti la vitesse à laquelle la mise en exécution de certains plans et activités visant au renforcement de l'égalité.

La pandémie COVID-19 a perturbé toute la société dans tous les secteurs de la vie nationale de façon disproportionnée, il sied de souligner que les femmes et les filles ont été frappées par l'impact de COVID-19, et il y a des risques que la pauvreté dans les ménages soit exacerbée avec des conséquences particulières chez la femme et la fille.

Il est impératif que, les acteurs gouvernementaux en partenariat avec la société civile et le secteur privé se mobilisent davantage pour faire face à la pandémie COVID-19 qui perdure encore et ses conséquences sur le genre et les VSBG. Au moment où l'attention se focalise sur la lutte contre la pandémie, il sied de souligner l'importance de se mobiliser pour la mise en application à la fois du plan d'action national de la 1325 et de la Déclaration de Kampala sur les violences sexuelles et basées sur le Genre.

Recommandations

A la lumière de ces résultats, il est recommandé ce qui suit aux différents acteurs:

N°	Enjeux dégagés	Action recommandée	Responsable(s)
1	La persistance de la COVID-19 et les VSBGs ainsi que les conséquences y relatives aux femmes et filles	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des activités de sensibilisation et d'éducation de la population sur la pandémie COVID-19 et lutte contre les VSBG; - Mener une campagne d'identification des cas des filles qui auraient été engrossées pendant la période de confinement afin de faciliter leur retour à l'école et des éventuelles poursuites des bourreaux. 	<p>La RNP, RIB les OSCs, les confessions religieuses</p> <p>Les OSCs œuvrant dans le domaine d'aide légale et dans le domaine de l'éducation</p>

N°	Enjeux dégagés	Action recommandée	Responsable(s)
2	La non considération des besoins spécifiques des femmes à faible revenu dans le plan de relance économique	- Mener des actions de plaidoyer et de lobby pour intégrer les besoins spécifiques des femmes à faible revenu dans le plan de relance économiques.	COCAFEM/GL, PROFEMMES, et OSCs
3	Le lenteur dans la mise en œuvre des PAN de la DK sur les VSBG et la RCSNU1325.	- Mener une étude d'évaluation mi-parcours de ces 2 PANs	COCAFEM/GL et ses alliés et partenaires
4	Manque des études spécifiques sectorielles sur l'impact du COVID-19	- Mener une étude approfondie de l'impact de la COVID-19 dans différents secteurs, notamment l'éducation, l'entrepreneuriat féminin, et emplois tout en considérant la dimension genre et VSBG ;	

- Procéder à la dissémination et la vulgarisation du plan national de la mise en application de la DK;
- Renforcer les activités de plaidoirie auprès des instances étatiques afin que les engagements non encore exécutés dans le cadre de la DK soient effectifs ;
- Mettre en place d'une stratégie spécifique et cohérente

8. REFERENCES

- PFTH_informative impact assessment of covid 19 to women in cross border trade cooperatves in Rwanda,June 2020
- PFTH_informative impact assessment of covid 19 to women in cross border trade cooperatves in Rwanda,June 2020
- PFTH_informative impact assessment of covid 19 to women in cross border trade cooperatves in Rwanda,June 2020
- <https://www.heforshe.org/en/node/78>
- <http://www.lmis.gov.rw/scripts/publication/reports/Fourth%20Rwanda%20Populatio>
- <https://www.heforshe.org/en/node/78>
- <https://www.heforshe.org/en/node/78>
- Rwanda Keeping the Doors Open for Learning: Response Plan of Ministry of Education to the COVID-19 Outbreak, April 2020.
- NISR, Annuaire statistique du Rwanda 2019
- Rwanda Investigation Bureau, February 2020
- <http://www.poverty-action.org/blog/reach-covid-19-crisis-rwanda-lessons-recover-survey>
- <http://www.poverty-action.org/blog/reach-covid-19-crisis-rwanda-lessons-recover-survey>
- <https://www.newtimes.co.rw/lifestyle/covid-19-impact-closing-schools>
- PFTH, rapid assessment _effects of COVID-19 on women and girls, May 2020
- PFTH_informative impact assessment of covid 19 to women in cross border trade cooperatves in Rwanda,June 2020
- CFSVA 2018 showed that on average, 65 percent of food consumed by a household came from the market, 31 percent from own production, and 4 percent from other sources including fishing, gathering, hunting, exchange, borrowing, gifts, and food aid. Even though the percentage of food from own production was higher in farming households, these households still sourced between 50and 60 percent of their food needs from the market. This implies that there is limited diversification of the agricultural production system as well as a lack in post-harvest and storage management at household level.
- United Nations Sustainable Development Goals. (2019). 2019 Rwanda Voluntary National Review (VNR) Report.
- CARE. (2014). *Bringing an End to Gender-Based Violence. Issue Brief. Atlanta, GA: CARE USA.*
- CARE. (2013). *Gender-Based Violence. Issue Brief. Geneva: CARE International Secretariat.*
- Gillingham, S. (2018). *A Life Free From Violence: An evidence-based value proposition for CARE's GBV programming in the Great Lakes region. CARE. VBG AU RWANDA*
- *National Institute of Statistics of Rwanda, Ministry of Finance and Economic Planning/Rwanda, Ministry of Health/Rwanda, and ICF International. (2016). Rwanda Demographic and Health Survey 2014-15. Kigali, Rwanda: National Institute of Statistics of Rwanda, Ministry of Finance and Economic Planning/Rwanda, Ministry of Health/Rwanda, and ICF International*
- **United Nations Sustainable Development Goals. (2019). 2019 Rwanda Voluntary National Review (VNR) Report.**
- <https://www.theigc.org/blog/rwandas-response-to-covid-19-and-future-challenges/>
- Rapport d'évaluation sur l'état des lieux de la mise en œuvre de la déclaration de kampala sur les violences sexuelles et celles basees sur le genre (vsbg) couvrant la periode 2011-2018 au Rwanda: COCAFEM-GL, Novembre 2018
- Gender Equality Strategy 2019-2022: UNDP Rwanda

- The socio-economic impact of covid-19 in Rwanda, UN-Rwanda, June 2020
- Rwanda Response Plan of Ministry of Education to the COVID-19 Outbreak, April 2020
- CARE-Rwanda: Policy Brief: Update of Rwanda’s Gender Based Violence Policy, December 2019
- National Action Plan for the implementation of the Kampala Declaration on Sexual and Gender Based violence (2017-2021) –MIGEPROF-Rwanda, June 2017
- Rapport sur la mise en oeuvre de la « campagne tolerance zero immediate» envers les crimes des vsbg et l’impunite dans le cadre de la de la declaration de kampala sur les violences sexuelles et basees sur le genre (vsbg) au Rwanda: COCAFEM-GL , Mai 2019
- Rwanda economic recovery plan May 2020-december 2021: *A coordinated response to mitigate the economic impact of covid-19*